

## BARÈME DE TARIFICATION<sup>(1)</sup>

POUR TOUTE NOUVELLE SOUSCRIPTION OU RENOUVELLEMENT À PARTIR DU 15 JANVIER 2022	1 <sup>er</sup> ET 2 <sup>e</sup> TRIMESTRE	3 <sup>e</sup> TRIMESTRE <sup>(1)</sup>	4 <sup>e</sup> TRIMESTRE <sup>(1)</sup>
FORMULES			
Forfait famille <sup>(3)</sup>	118,00 €/an	59,00 € <sup>(2)</sup>	29,50 € <sup>(2)</sup>
Titulaire de compte ou son conjoint	26,00 €/an	13,00 € <sup>(2)</sup>	6,50 € <sup>(2)</sup>
Enfants <sup>(4)</sup> et autres membres de la famille <sup>(5)</sup>	24,00 €/an	12,00 € <sup>(2)</sup>	6,00 € <sup>(2)</sup>
Surprime pour les ascendants âgés de plus de 65 ans et moins de 70 ans <sup>(6)</sup>		8,00 €	

(1) Produit éligible pour les clients du Groupe Banque Populaire Maroc. Tarifs valables à partir du 15 janvier 2022.

(2) Primes au prorata jusqu'au 31 décembre de l'année de l'adhésion, puis paiement des primes à 100 % au renouvellement de l'adhésion.

(3) Forfait applicable à une famille composée de l'adhérent assuré, de son conjoint et de 3 enfants (ou plus) âgés de moins de 25 ans, ou en l'absence du conjoint, de 4 enfants (ou plus) âgés de moins de 25 ans.

(4) Sont également inclus les enfants de plus de 25 ans couverts par le contrat d'un adhérent assuré (hors forfait familial) et soumis à une cotisation individuelle.

(5) Les membres de la famille de l'adhérent assuré et/ou de son conjoint, y compris les ascendants au premier degré. Voir Conditions Générales Injad Achamil Europe.

(6) Ascendant nouvellement intégré au contrat.

### EN BREF

Une assistance technique, médicale et en cas de décès. Quoiqu'il arrive, une assistance 24H/24 et 7J/7 dans les situations urgentes et imprévues.

Primes prélevées en euros et remboursements effectués en euros.

Pour plus d'informations, merci de vous référer aux Conditions Générales du contrat INJAD ACHAMIL EUROPE, disponibles sur notre site web : [www.chaabibank.fr](http://www.chaabibank.fr)

### EN CAS D'URGENCE

Pour un sinistre survenu :

**En Europe et dans les autres pays :**

appelez le +33 (0)1 45 81 16 16

**Au Maroc :**

appelez le +212 (0)522 30 30 30

### EN CAS DE RÉCLAMATION

**Par courrier, à l'attention de :**

Multi Assistance Internationale  
38 rue Bobillot 75013 Paris

**Par téléphone :**

+33 (0)1 45 81 16 16

**Par email :**

multi-assistance.int@maiass.fr



Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement et selon la norme FSC® C0COC1234

\* Vous vivez, nous veillons

## INJAD ACHAMIL EUROPE : UNE ASSISTANCE OPTIMALE ÉTENDUE À TOUTE LA FAMILLE



\* Vous vivez, nous veillons

#### BANQUE CHAABI DU MAROC

Produit d'assurance distribué par : Banque Chaabi du Maroc  
Siège social : 49 avenue Kléber 75016 Paris  
Pour plus d'informations, merci de vous référer aux Conditions Générales du contrat Injad Achamil Europe, disponibles en agences et sur notre site web [www.chaabibank.fr](http://www.chaabibank.fr)

Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires sous le n° 12 065 338 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

Ne pas jeter sur la voie publique  
Crédit photo : Shutterstock  
Document à caractère publicitaire, imprimé par Imprimerie Fèvre  
72 avenue du Président Wilson 93100 Montreuil

F.DP.P.IAEF01F.0222

**24H/24 & 7J/7**  
*Parce que l'humain est précieux*

## EUROP ASSISTANCE PIONNIER DE L'ASSISTANCE

Avec l'expertise de son partenaire EUROP ASSISTANCE, qui veille sur plus de 300 millions de personnes à travers le monde, Chaabi Bank vous propose INJAD ACHAMIL EUROPE.

## INJAD ACHAMIL EUROPE

Chaabi Bank offre un large éventail de prestations pour répondre aux préoccupations de ses clients résidant en France. Grâce à INJAD ACHAMIL EUROPE, vous bénéficiez ainsi que votre conjoint, vos enfants et tout autre membre de votre famille, d'une couverture d'assistance optimale lors de voyages ou d'obsèques.

## ASSISTANCE MÉDICALE ET TECHNIQUE\* AU MAROC ET SUR LE TRAJET EN PROVENANCE OU À DESTINATION DU MAROC

### ASSISTANCE MÉDICALE

- Transport sanitaire en cas de maladie ou d'accident.
- Retour du bénéficiaire au pays de résidence après hospitalisation. *Prise en charge des frais de retour (autocar, train 1<sup>ère</sup> classe ou avion classe économique).*
- Visite au chevet en cas d'hospitalisation de l'adhérent-assuré et/ou de son conjoint. *Prise en charge d'un titre de transport aller-retour pour un membre de la famille résidant au Maroc ou à l'étranger.*
- Frais médicaux en cas de blessure ou de maladie survenue en dehors du pays de résidence à hauteur de 4 000 € TTC.
- Visite au chevet de l'adhérent-assuré isolé hospitalisé dans le pays de résidence. *Prise en charge d'un titre de transport aller-retour pour un membre de la famille de l'adhérent-assuré ou une personne désignée par ce dernier.*

### ASSISTANCE EN CAS DE VOL OU PERTE DE BIENS

- Avance de fonds, en cas de vol ou perte de moyens de paiement ou des documents personnels du bénéficiaire (passeport, titre de transport, permis de conduire, carte grise, carte verte, attestation d'assurance, carte bancaire, chéquier), plafonnée à 450 € TTC, par événement.

### ASSISTANCE AU VÉHICULE GARANTI

- Remorquage du véhicule jusqu'au garage le plus proche à hauteur d'un plafond de 250 € TTC.
- Retour des bénéficiaires au domicile en cas de vol ou d'immobilisation du véhicule supérieure à 5 jours.
- Frais d'hôtel en cas d'immobilisation du véhicule, à hauteur d'un plafond global de 250 € TTC.
- Rapatriement et/ou retour du véhicule immobilisé ou retrouvé suite à un vol.
- Mise à disposition d'un véhicule de remplacement au Maroc en cas d'immobilisation du véhicule.
- Mise à disposition d'un chauffeur pour le retour du véhicule vers le domicile.
- Frais de gardiennage du véhicule en dehors du pays de résidence plafonnés à 100 € TTC.
- Avance du coût des pièces détachées en dehors du pays de résidence et prise en charge des frais de leur envoi.
- Frais d'abandon légal du véhicule en dehors du pays de résidence.
- Avance de fonds pour réparation du véhicule à hauteur de 1 800 € TTC hors du pays de résidence et du Maroc
- Avance d'honoraires d'avocat en dehors du pays de résidence et du Maroc avec un plafond de 1 800 € TTC.
- Avance de caution pénale, en dehors du pays de résidence et du Maroc, plafonnée à 5 000 € TTC.

Pour plus de commodité, les véhicules de tous les bénéficiaires ainsi que les remorques et les caravanes sont également assurés.

## ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS\*

### EN CAS DE DÉCÈS D'UN PROCHE PARENT DE L'ADHÉRENT ASSURÉ ET/OU DE SON CONJOINT

- Titres de transport pour l'assuré et son conjoint, en cas de décès d'un proche parent inhumé au Maroc, pour assister aux obsèques :
  - 2 Titres de transports à hauteur d'un plafond de 540 € ;
  - Ou 1 titre de transport à hauteur de 360 € ;
  - Ou remboursement d'un forfait de 450 € TTC en cas de déplacement en voiture.
- Titre de transport pour l'assuré ou son conjoint, en cas d'inhumation sur place d'un proche parent décédé dans son pays de résidence.

### EN CAS DE DÉCÈS D'UNE PERSONNE BÉNÉFICIAIRE

- Transport ou rapatriement du défunt depuis le lieu de décès jusqu'au lieu d'inhumation, selon le rite musulman, avec prise en charge des formalités administratives liées au transport.
- Rapatriement du conjoint de nationalité étrangère vers son pays d'origine ou vers le Maroc.
- Inhumation sur place du bénéficiaire décédé, si la famille le souhaite, avec un plafond global de 3 250 € TTC.
- Titres de transport pour deux membres de la famille (père, mère, enfant, frère et sœur) ou un titre de transport pour une autre personne désignée pour l'accompagnement du défunt vers le Maroc.
- Titre de transport pour un proche parent (père, mère, enfant, frère et sœur) pour assister à l'inhumation d'un bénéficiaire dans le pays de résidence.
- Participation aux frais funéraires à hauteur de 1 350 € TTC en cas de décès de l'adhérent-assuré et/ou de son conjoint.
- Remboursement du reliquat resté à la charge de la famille à hauteur de 1 800 € TTC, en cas de transport du défunt organisé par une institution de prévoyance sociale.

\*Selon les Conditions Générales du contrat INJAD ACHAMIL EUROPE.